

Le rôle de l'expert traducteur et interprète

Formation ETI du 2 avril 2022

CORRIGE QCM FIN DE SESSION

1. En dehors du cadre judiciaire, la nature des documents qu'un ETI peut être amené à traduire sont :

- a. Des actes notariés
- b. Des actes d'état civil
- c. Des documents sociaux

2. Dans le cadre d'une interprétation en dehors du cadre judiciaire, les donneurs d'ordre peuvent être :

- a. Un particulier
- b. Un tribunal judiciaire
- c. Une mairie

3. L'ETI :

- a. Doit exécuter personnellement sa mission
- b. Peut tenir informé le juge qui l'a requis de toute difficulté qui l'empêcherait d'exécuter sa mission
- c. Doit conserver son indépendance, ne cédant à aucune pression ou influence

4. Dans le cadre du procès civil, un expert traducteur peut être amené à intervenir pour :

- a. Une assignation
- b. Un procès-verbal d'infraction
- c. Une requête

5. L'ETI est tenu :

- a. Au secret professionnel
- b. D'être partial
- c. D'être impartial

6. La phase d'enquête implique :

- a. Une certaine urgence
- b. Le respect du secret professionnel
- c. Le respect des règles du procès équitable

7. Dans le cadre judiciaire, quel type de traduction est attendu ?

- a. Selon la jurisprudence, une traduction littérale
- b. Selon la jurisprudence, une traduction non littérale
- c. Une traduction fidèle

8. Dans le cadre judiciaire, concernant les « ajouts », l'expert traducteur devrait :

- a. Les dissimuler
- b. Les mentionner
- c. Les traduire